

# MAIRIE DE VEYSSILIEU

1 place du Village  
38460 VEYSSILIEU

Tél. : 04.74.90.25.29

Fax : 04.74.90.22.56

Courriel : [mairie.veyssilieu@wanadoo.fr](mailto:mairie.veyssilieu@wanadoo.fr)

Site BL-ENFANCE : <https://portail.berger-levrault.fr/MairieVeyssilieu38460/accueil>

Veyssilieu,  
le 09 juin 2023

## GARDERIE PERISCOLAIRE : INSCRIPTION 2023/2024

Je vous prie de trouver ci-joint la fiche d'inscription à la garderie périscolaire pour votre ou vos enfants. Si vous êtes concernés, je vous invite à nous retourner la ou les fiches dans les délais les plus brefs, et en tout état de cause **avant le 01 juillet 2023**.

**Nous vous demandons de fournir une photo d'identité de vos enfants pour les nouveaux inscrits seulement.**

Nous vous invitons à nous retourner systématiquement la fiche (cela permettra d'accueillir votre enfant occasionnellement, plus tard dans l'année ou en cas d'urgence).

Il suffira ainsi ensuite d'inscrire votre enfant via le site BL-enfance grâce à votre compte personnel dont les éléments (adresse et identifiant) vous seront donnés en Mairie.

Pour les familles disposant déjà d'un accès BL-ENFANCE, vous pourrez saisir vos choix directement sur votre espace personnel.

Pour rappel, la gestion des inscriptions et/ou désinscription se fait uniquement via le site BL-ENFANCE. Le logiciel vous permet d'être averti d'éventuelles informations importantes, vous y trouverez également le menu de vos enfants et IMPORTANT la gestion de vos factures.

Nous restons à votre disposition pour toute urgence nécessitant la désinscription exceptionnelle d'un enfant sur présentation d'un certificat médical.

Pensez à nous signaler tout changement de numéros de téléphone, de nom ou d'adresse en cours d'année via votre espace personnel BL-ENFANCE ou en Mairie, afin qu'en cas de problème, l'on puisse vous joindre facilement. Enfin, avant la rentrée scolaire, et afin que votre enfant puisse être accueilli à la cantine, **pensez à nous fournir une attestation d'assurance responsabilité civile.**

Pour l'année scolaire 2022-2023, le tarif fixé par le Conseil Municipal de Veyssilieu est de **3,30€** de l'heure. Toute demi-heure inscrite est due, sauf en cas d'absence pour maladie.

Toute demi-heure entamée est due (un battement de cinq minutes est autorisé).

La facturation vous sera envoyée à la fin de chaque mois.

**La garderie périscolaire de Veyssilieu est ouverte uniquement aux enfants scolarisés à VEYSSILIEU jusqu'à complète amélioration du contexte sanitaire et avec l'accord des deux communes.**

**La garderie est ouverte à partir de 16h30 et jusqu'à 18h00.**

**Tout enfant pour lequel nous n'aurons pas reçu la photo et le questionnaire entièrement rempli ne sera pas pris à la garderie.**

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Cordialement,



L'Adjoint au Maire,  
Stéphane MATHIS



## Fiche (une par enfant) de renseignements et d'inscription à la garderie périscolaire de Veyssilieu

**Nom de l'enfant :** .....

**Prénom :** .....

**Date de Naissance :** .....

**Classe à la rentrée 2023 :** .....

*Adresse postale pour l'envoi des courriers, factures disponibles sur le site : BL-ENFANCE*

.....

*Adresse mail des parents:* .....

**Nom et prénom de du père :** .....

Tel Domicile : .....

Tel Portable : .....

Tel Travail : .....

**Nom et prénom de la mère :** .....

Tel Domicile : .....

Tel Portable : .....

Tel Travail : .....

*Qui du Père ou de la Mère est joignable le plus facilement ? :* .....

Personne à contacter en cas de nécessité (autre que les parents) : .....

Tel : .....

Recommandations des parents (traitement médical, allergies,...) :

-----

-----

*En cas de nécessité, les parents autorisent les personnes responsables de la surveillance des enfants ou toute personne mandatée par la Mairie, à contacter les services d'urgences.*

*J'INSCRIS MON ENFANT : COCHER LES CASES et écrire OUI ou NON dans les cases en-dessous des jours.*

*Occasionnellement \**

*\*Inscription par vos soins sur le site BL-ENFANCE*

*La semaine de la rentrée*

LUNDI 04/09

MARDI 05/09

JEUDI 07 / 09

VENDREDI 08/09

*Régulièrement à compter du lundi 11 septembre 2023*

LUNDI

MARDI

JEUDI

VENDREDI

**Personne(s) majeure(s) habilitée(s) à récupérer l'enfant à la sortie de la garderie  
(autres que les parents) :**

Nom Prénom : .....  
Tel : .....

Nom Prénom : .....  
Tel : .....

Nom Prénom : .....  
Tel : .....

Nom Prénom : .....  
Tel : .....

Madame, Monsieur : .....

Souhaite(nt) que : (nom de l'enfant) .....

**Fasse ses devoirs écrits à la garderie sous la surveillance de la personne chargée  
de la surveillance de la garderie.**

*A :*

*Le :*

*Signatures des parents :*



# Règlement Modalités de paiement

Les factures mensuelles sont établies selon le pointage des fréquentations. Elles sont adressées par mail vers le 10 du mois suivant pour les prestations concernant le mois précédent.

Vous avez la possibilité d'adhérer à la facture en ligne.

Dans le cas d'erreur de facturation, de difficultés momentanées ou d'un changement de situation, vous pouvez contacter le régisseur au 04.74.90.25.29

**ATTENTION** : Aucune réclamation ne pourra être prise en compte passé le délai de paiement mentionné sur la facture.

Les factures peuvent être réglées soient par :

- Prélèvement automatique.
- Paiement en ligne.
- Chèque à l'ordre du trésor public.
- Espèces.
- **Prélèvement automatique**

Si vous souhaitez adhérer au prélèvement automatique ou en cas de modification, retournez l'imprimé dûment complété ainsi qu'un R.I.B. à (adresse du site)

Ce mode de règlement a de nombreux avantages :

- Plus de déplacement ou de courrier à envoyer.
- Plus de retard et d'oublis de paiement.
- Des échéances régulières (le 10 de chaque mois).
- **Paiement en ligne**

Sur ce service Internet, les factures peuvent être réglées en ligne au moyen d'une carte bancaire. La transaction est sécurisée.

- **Chèque**

Un chèque par facture à l'ordre du trésor public

A nous adresser par courrier à notre adresse postale ou à nous déposer à nos bureaux aux heures d'ouverture du public.

- **Espèces**

A nous déposer à nos bureaux aux heures d'ouverture du public.

